

LA NOTATION : COMMENT ÇA MARCHE

1) Question : « Qui va me noter car j'ai changé de service le 01/09/2007 ? »

C'est le responsable administratif du service dans lequel tu es affecté au 31/12/2007 (31/12 de l'année N-1) qui est chargé d'effectuer la notation 2008 (gestion 2007).

Cependant, le chef du service dans lequel tu étais affecté auparavant (jusqu'au 1/09 au cas présent) formulera également, via la fiche préparatoire, un avis pour la période concernée.

Lors de la remise de ta fiche de notation, le SNUI te recommande vivement de demander communication de la fiche préparatoire établie par ton ancien chef de service.

2) Question : « Suite à un accident, j'ai été hospitalisé et absent du service pendant 7 mois. Dois-je être noté ? »

Réponse : Ça dépend !

Pour être noté, il faut 180 jours de services effectifs au cours de l'année civile. Tout dépend donc de la période couverte par ton arrêt de 7 mois :

Si pour la campagne de notation 2008 (gestion 2007) tu as été absent du 1^{er} mars au 1^{er} octobre 2007, tu ne seras pas noté.

Si tu as été absent du 1^{er} octobre 2006 au 1^{er} mai 2007, tu seras noté en 2008 (comme tu l'as d'ailleurs été en 2007) car aussi bien en 2006 qu'en 2007, ton absence n'a pas excédé 180 jours au cours de chacune de ces deux années civiles.

3) Je suis EDRA, qui me note ?

Si tu as effectué plusieurs missions au cours de l'année de notation, tu seras évalué et noté par le directeur divisionnaire chargé du pilotage des EDRA. Tes différents chefs de service auront émis un rapport sur ta manière de servir qui servira de base à ton évaluation et ta notation.

Si tu n'as effectué qu'une seule mission, le chef du service dans lequel tu étais au 31 décembre 2007 pourra être désigné comme évaluateur, le directeur en charge des EDRA restera le chef notateur.

4) Je suis sur un poste DOMAINE, depuis le 1^{er} janvier 2007, qui me note ?

Les agents de la DGI relevant du PMDF Domaines mais non intégrés à la DGCP au 31/03/2008, sont notés par le DSF du département d'affectation au 31/12/2007.

Toutefois l'entretien d'évaluation est mené par le chef de service DGCP au 31/12/2007.